

Bulletin d'inscription

Formation tournage en céramique

Date:.....

Nom:

Prénom:

Adresse:.....
.....

Téléphone Fixe:

Portable

Courriel.....

La protection de votre confidentialité est notre priorité. Nous ne vendons pas vos données et ne les partageons pas. Nous nous engageons à ce qu'elles restent dans notre base client. Toute publicité que vous pourriez recevoir, serait, que pour notre atelier. Cependant, accepteriez-vous cette démarche:

OUI ou NON

J'ai pris connaissance des conditions générales de formation et du règlement intérieur.

SIGNATURE: (Précédé de «Bon pour accord»)

Afin de valider votre inscription et réserver votre place, merci de renvoyer ce bulletin accompagné de votre règlement à l'ordre de «Laetitia Boulet » à : Laeti céramique 3 rue de Delincourt 60240 Lattainville.

REGLEMENT INTERIEUR

INSCRIPTION: Toute inscription est validée lors de la réception des:

- Bulletin d'inscription dûment rempli,
- Chèques de règlement pour le montant total du stage ou accord du financeur,
- Règlement intérieur signé.

Toute inscription est définitive et personnelle. En cas de changement de décision de la part de l'élève après inscription, aucun remboursement ne sera effectué. (Voir détails à l'art.6 des CGV ci-dessous)

COURS : Afin de respecter les horaires de cours, les élèves doivent arriver 15 minutes avant le début du cours. Il est interdit aux stagiaires, pour quel que motif que ce soit, d'emporter hors de atelier ou salles de cours des outils, matières premières, produits chimiques. Les locaux utilisés, atelier ou salle de cours seront laissés après usage dans un état de parfaite propreté. Les tours et tables convenablement nettoyés, girelles et sellettes nettes, outils et pinces nettoyés et rangés et planches libres propre en attente. La terre pouvant être récupérée (barbotine ou pièces crues) sera stockée dans les récipients prévus à cet effet selon les indications des responsables et ceci à la fin de chaque séance. L'atelier n'est pas responsable des vols au sein de ses salles de cours. Gardez avec vous vos objets précieux. Tout élève qui dégrade les lieux de cours sera tenu comme responsable. Tout élève doit respecter les autres élèves et les consignes des professeurs, également en cas d'urgence. Tout manquement à ce règlement intérieur pourrait donner lieu à une exclusion sans remboursement.

DROIT A L'IMAGE : Il est interdit de filmer les cours notamment les démonstrations faites par les formateurs. Les photos sont autorisées avec l'accord des formateurs cependant les stagiaires s'engagent à ne pas reproduire, ni diffuser les photos et les documents réalisés pendant leurs cours et stages qui resteront à usage strictement personnel. L'Atelier Laeti céramique se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future l'image des élèves à des fins de communication et de publicité sur quelque support que ce soit lors des cours et tout autre événement organisé par l'atelier.

CHANGEMENT DE COURS L'atelier se réserve le droit de changer le planning des cours et des stages pendant l'année.

Date, signature et mention « Lu et approuvé »